

SPECIFICATION AAP 2026

INTER LABORATOIRE – INTER CARNOT - INTERNATIONAL

Au regard de l'excellence des laboratoires qui le composent, Ingénierie@Lyon finance des projets ambitieux avec une forte potentialité de valorisation industrielle. La prise de risque est donc encouragée et doit aboutir à des retombées : réalisations de dispositifs d'essai ou de prototypes animés, réalisations de code de calcul, publications communes, journées scientifiques, contrats industriels, brevets et développement de partenariat en vue de création de start-up.

Thématique 2026

Tous les projets devront expliciter quelles sont leurs contributions sur les grandes transitions. Une alternative technologiquement plus sobre du démonstrateur envisagé devra aussi être proposé. Le projet peut inclure un volet optionnel à mener avec la ressource d'un contrat doctoral selon l'accord établi avec les Ecoles Doctorales.

- **projets inter laboratoires** : Blancs, clairement positionnés sur un des enjeux du Carnot : Décarbonation, Limitation de l'usage des ressources, Santé, Bio ingénierie, Changement climatique, Intelligence numérique

- **projets inter Carnot** avec au moins un autre institut Carnot pour soutenir l'intégration au réseau national : ciblés sur les « réseaux Carnot pour un secteur » avec lesquels le Carnot interagit : Mobilité, Industrie 4.0, Mode et Luxe, Santé digitale et technologies numériques, Ville Durable, Sport et bien être.

Le Carnot Ingénierie@Lyon se propose de vous accompagner au montage d'un inter Carnot, notamment dans les relations avec les Carnot partenaires. Veuillez contacter dès le lancement de cette campagne : Lilian Martinez, délégué au développement partenarial (lilian.martinez@ingenierie-at-lyon.org/ 07 76 58 11 66)

- **projets à l'international** : Ouverts sur toutes collaborations internationales à forts potentiels de développements partenariaux en ciblant principalement nos IRN IRL

Calendrier 2026

Lancement	entre le 9 et 11 mars	Diffusion newsletter et par les DU
Dépôt	avant le 22 avril, midi,	à envoyer à projets@ingenierie-at-lyon.org , et cc jocelyn.bonjour@insa-lyon.fr , stephane.valette@ec-lyon.fr (pour la sécurisation de réception)
Réunion du Comité d'Evaluation (CEV)	le 11 juin 2026	Cette première évaluation se fonde sur une audition du porteur (durée 10 minutes + 5 minutes de questions) et sur deux rapports d'expertise externes au Carnot

Réunion du Comité de pilotage (COPI)	le 2 juillet 2026	Cette réunion ne prévoit pas d'audition du porteur. Les projets retenus reçoivent un retour de sélection provisoire en juillet 2026
Confirmation des financements accordés en COPI	3 décembre 2026	après accord ANR : les projets retenus reçoivent une notification finale de financement (avec répartition) en décembre/ janvier N+1 au plus tard
Démarrage des projets	janvier 2027	ouverture des lignes budgétaires par les centres gestionnaires

3 Livrables obligatoires

1 fichier Word : dossier de soumission (12 pages maximum),
EN FRANÇAIS y compris pour la catégorie à l'International texte gris supprimés + les visas, les annexes, les lettres de soutiens d'industriels. *Veillez bien à vous assurer d'avoir aussi intégré le tableau financier dans le Word.*

1 fichier Excel : tableau financier

1 fichier PDF unique rassemblant le tout.

Procédure d'évaluation et sélection

- **RECEVABILITE** (géré par le bureau)
Les porteurs recevront un A.R. et accord de recevabilité à réception du dossier.

Critère 1. Respect de la date de dépôt électronique

Critère 2. Respect des règles budgétaires des structures gestionnaires concernées avec lesquelles vous avez dû monter le financement.

Critère 3. Respect des formats de dépôt demandés et rédaction impérative en français sans changer police et taille.

Critère 4. Visa des directeurs des laboratoires Ingénierie@Lyon.

Critère 5. Présence au minimum d'1 laboratoire Ingénierie@Lyon, 1 laboratoire étranger, 1 soutien entreprise étrangère.

- **EVALUATION AVEC AUDITION DU PORTEUR LE 11 juin 2026 (CEV)**
*Les critères d'évaluation du CEV portent sur l'excellence scientifique, l'innovation, la qualité de la transdisciplinarité et le respect des spécifications budgétaires.
Les projets seront classés soit C (à porter à l'évaluation du CoPIL) soit D (non retenu).*

Critère 6. Projet intégralement financé par l'abondement ANR-Carnot

Critère 7. Qualité scientifique du projet : innovation, positionnement international, état de l'art, démonstrateur

Critère 8. Qualité scientifique du porteur, des équipes concernées et appétence pour la recherche partenariale

Critère 9. Qualité de la transdisciplinarité

Critère 10. Faisabilité et impact pour évaluer la potentialité de valorisation industrielle.

- **SELECTION LE 2 juillet 2026 (COPIL)**

Les critères du COPIL assoient la politique et la stratégie d'Ingénierie@Lyon.

Les projets sont classés soit A (sélection) soit B (non retenu au COPIL)

Critère 11. Crédibilité de la faisabilité, de la production et du rayonnement annoncés du projet

Critère 12. Crédibilité des retombées industrielles du projet

Critère 13. Effet structurant pour Ingénierie@Lyon, Potentiel de valorisation

Critère 14. Gouvernance, intégration d'une démarche qualité (appréciation des indicateurs mis en place pour évaluer l'avancée du projet et quantifier ses contributions).

- **CONFIRMATION DES FINANCEMENTS le 3 décembre 2026 (COPIL)**

Après accord ANR (convention pour l'abondement 2026 validée), les projets retenus reçoivent une notification finale de financement (avec répartition) en décembre/ janvier N+1 au plus tard.

- **OUVERTURE DES LIGNES BUDGETAIRES le 1^{er} janvier 2027**

FINANCEMENTS

Demandes éligibles à l'abondement

Une certaine souplesse sera accordée quant à la nature des dépenses, toutefois, les montants prévisionnels annoncés par année devront être respectés avec une marge de 10 %. Toute modification budgétaire dépassant ce seuil devra faire l'objet d'une discussion préalable avec le GIE Ingénierie@Lyon.

- EQUIPEMENTS

L'achat d'équipements est à justifier dans le cadre du projet, en particulier sur le plan de son intérêt et leurs accessibilités pour les autres composantes de l'Institut Carnot Ingénierie@Lyon durant leurs durées de vie.

- RESSOURCES HUMAINES

Il s'agit de doctorants, post-doc, ingénieurs, techniciens recrutés pour le projet.

[Le financement de doctorat en inter Carnot n'est pas envisageable.](#)

[Le financement de doctorat à l'international n'est pas envisageable.](#)

- FONCTIONNEMENT

Ces frais doivent être impérativement liés au projet.

Ils représentent 20% maximum de l'aide demandée.

- SOUS TRAITANCE notamment avec le cercle académique et de transfert

Ces dépenses sont affectées au laboratoire Ingénierie@Lyon qui y fait appel. Elles représentent 20% maximum de l'aide demandée

[à concurrence de 30 k€ maximum pour les inter Laboratoires,](#)

[à concurrence de 10k€ maximum pour les inter Carnot,](#)

[Le cadre international ne permet pas de sous-traitance.](#)

Ingénierie@Lyon s'appuie dans son développement partenarial sur un cercle académique

→ liste sur www.ingenierie-at-lyon.org/un-second-cercle-de-laboratoires-pour-lavenir/) et un cercle de transfert

→ liste sur www.ingenierie-at-lyon.org/son-offre-dingenierie/un-cercle-de-transfert-pour-une-offre-adaptee/), pouvant être sollicités comme sous-traitants.

Cet AAP ne peut financer une entreprise qui pourra cependant être impliquée comme sous-traitante.

Gestion de projet

Il est conseillé d'adopter une gestion de projet : mise en place et suivi d'indicateurs et déclenchement d'actions correctrices si nécessaires, points d'avancements réguliers au minimum trimestriels, mutualisation des moyens, ...

Prise en compte de la propriété intellectuelle

Les projets financés par l'institut Carnot Ingénierie@Lyon sont régis, sauf exception, par l'accord de site relatif aux règles de propriété intellectuelle entre les établissements partenaires.

Lorsque les projets sont réalisés exclusivement entre partenaires signataires de cet accord (projets inter-laboratoires sans intervention d'un autre institut Carnot ou d'un laboratoire extérieur tiers), l'accord de site s'applique de plein droit.

En revanche, si un projet implique un tiers non-signataire de l'accord de site (autre institut Carnot, laboratoire extérieur, partenaire industriel, etc.), un accord spécifique devra être établi entre les parties concernées. Cet accord particulier devra garantir le respect des principes et des engagements de valorisation portés par Ingénierie@Lyon.

Engagements

Les Partenaires publics ayant généré des Connaissances Conjointes en sont copropriétaires de facto, conformément aux accords (convention de site et accord de consortium Carnot) déjà signés entre eux. Les Connaissances Conjointes générées par les partenaires seront la copropriété desdits partenaires à hauteur de leurs contributions, étant entendu que les partenaires publics se partagent la part globale des partenaires publics conformément aux accords signés entre eux. Les partenaires propriétaires conjoints assureront le partage des frais de propriété intellectuelle en conséquence.

Dans le cas d'un partenariat 'public-privé' (ex : avec un centre technique d'Ingénierie@Lyon ou d'un autre Institut Carnot), le Mandataire public désigné par le(s) partenaire(s) public(s) et le partenaire privé concluront un règlement de copropriété préalablement à l'exploitation de toute Connaissance Conjointe, dans lequel la prise en charge des frais de protection des connaissances conjointes sera déterminée.

En tout état de cause, Il est fortement conseillé de protéger l'invention/innovation avant toute publication, en s'adressant aux services juridiques des établissements des porteurs du projet. Une sensibilisation par PULSALYS pourra être proposée lors d'un premier kick off du projet sélectionné.